



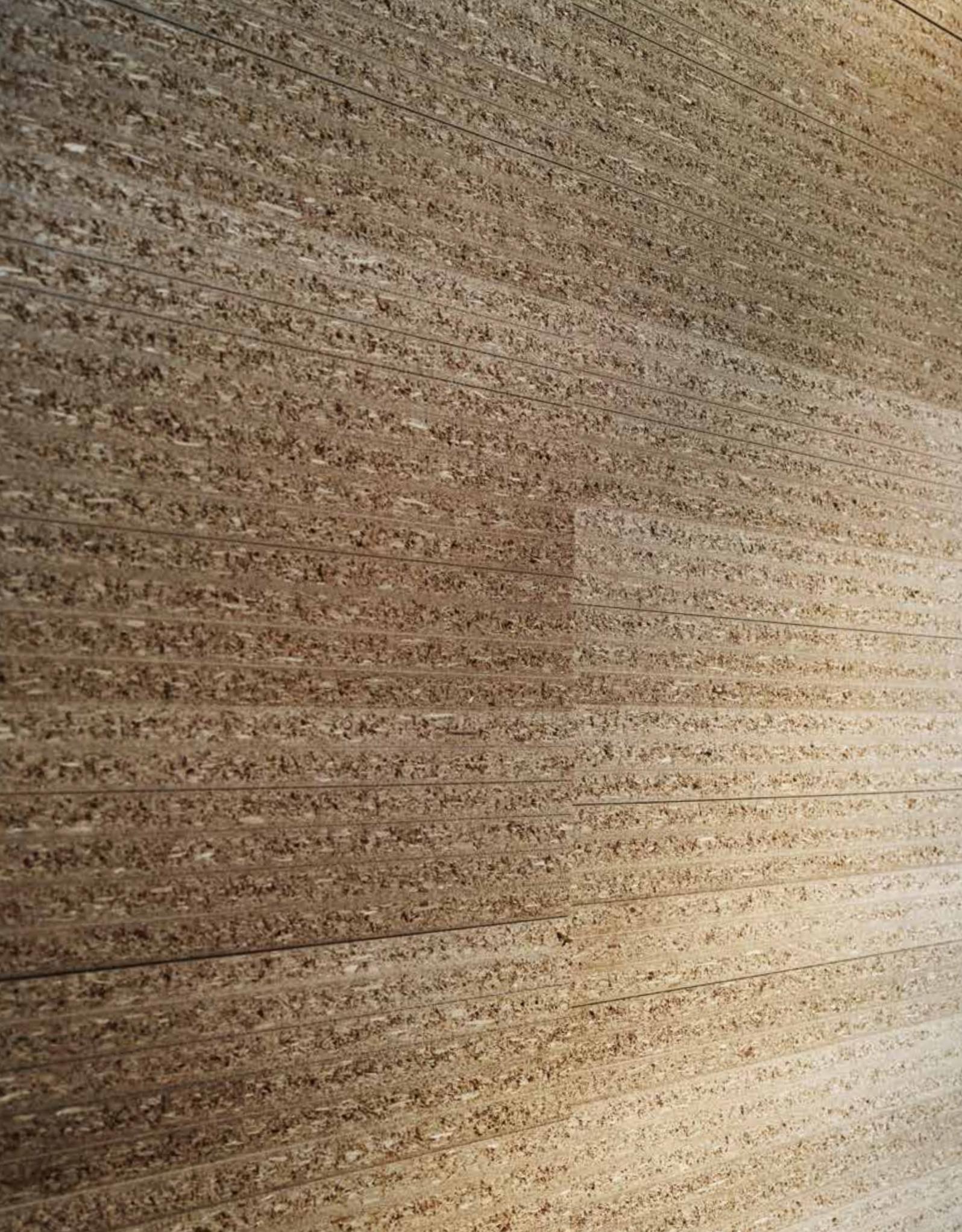
Bilan d'activité et comptes sociaux 2013 :

faits marquants
et chiffres clefs

écomobilier

LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR

ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE





SOMMAIRE

2013 :

une filière en marche

ÉCO-PARTICIPATION ET MISE EN MARCHÉ [P.06](#)

SOLUTIONS DE COLLECTE [P.08](#)

TRI, RÉEMPLOI ET RECYCLAGE [P.11](#)

COMMUNICATION ET R&D [P.12](#)

Bilan

et comptes sociaux

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS [P.13](#)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT [P.14](#)

PROVISION POUR CHARGES FUTURES [P.15](#)

RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ [P.15](#)



Créé en 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Éco-mobilier est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage du mobilier domestique et de la literie domestique et professionnelle. Après son agrément par le ministère de l'Ecologie le 26 décembre 2012, la mise en place de l'éco-participation à l'achat de meubles neufs est effective depuis le 1^{er} mai 2013. Cette première période d'agrément verra la montée en puissance de la filière d'ici 2017 afin de répondre aux attentes des consommateurs et à un enjeu écologique... proposer un nouvel avenir pour les meubles.

À l'écoute des enjeux du secteur de l'ameublement et de l'agencement de la maison, Éco-mobilier s'est donné comme objectif de contribuer à l'émergence d'une économie circulaire avec une dynamique d'ancrage durable au sein des territoires, notamment par la transformation des déchets d'aujourd'hui en source d'approvisionnement pour l'industrie. Déjà implantée sur le territoire pour le bois et le métal, cette dynamique de développement industriel des débouchés couvrira ensuite progressivement tous les matériaux (mousses, rembourrés...).

Ce document vous présente l'organisation de la filière et ses premiers résultats. Ils sont très encourageants et nous montrent également les défis qui nous restent à relever.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Les quatre objectifs de la filière pour la période de son agrément 2014/2017 sont les suivants :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter la réutilisation et le recyclage (23% fin 2012, 45% en 2015).
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité et préfigurer une économie circulaire en suscitant la création d'installations industrielles de traitement.
- Favoriser la réintroduction de matière première auprès des industriels de la transformation et de la fabrication ainsi que la recherche et le développement pour favoriser l'éco-conception.
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et le Réseau des Ressourceries, sur l'ensemble du territoire.

MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

A l'occasion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2013, Thierry Guibert a été élu Président du Conseil d'Administration, succédant ainsi à Jean-Louis Baillot, qui présidait Éco-mobilier depuis sa création.



Dès son élection, le Président du Conseil d'Administration nouvellement élu s'est engagé aux côtés de la Direction générale et des équipes d'Éco-mobilier, pour accompagner la montée en charge progressive

de la filière, permettant ainsi de tenir les engagements et d'atteindre les objectifs définis par les textes réglementaires en prenant en compte une situation du marché du meuble en repli, telle que vécue par les professionnels et constatée par les instituts d'étude depuis les dix-huit derniers mois.

2013 a été une année décisive dans la mise en place de la filière de recyclage des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Malgré le contexte économique tendu pour le secteur, près de 5 500 entreprises se sont mobilisées, ce qui démontre la capacité des acteurs économiques à prendre en mains leur responsabilité en matière de recyclage de leurs produits. L'enjeu économique pour le secteur est important et 2014 et 2015 seront deux exercices clefs de déploiement de l'activité de collecte et de recyclage pour assurer un réglage fin des indicateurs. L'ambition d'Éco-mobilier est de maîtriser ce développement pour assurer, à tous, le bon succès de cette entreprise.

Thierry Guibert
Président



Huit mois après son démarrage effectif, Éco-mobilier a réalisé son programme de travail sur un rythme conforme aux attentes :

- Mise en place de l'éco-participation au 1^{er} mai 2013, grâce à l'investissement très important des fabricants français, des enseignes, des négociants et progressivement également des artisans concernés par la mise en marché,
- Finalisation des marchés dans le courant de l'été 2013, suite aux appels d'offres débutés au dernier trimestre 2012, avec les entreprises du déchet, permettant la désignation d'un ou plusieurs prestataires en charge de la collecte pour le compte d'Éco-mobilier dans chaque département et la constitution d'un réseau de prestataires en charge du traitement et du recyclage,
- Signature des premiers contrats dès mars 2013 avec les collectivités locales pour la mise en place du partenariat de collecte des déchets d'ameublement, et le déploiement progressif de la collecte sélective dans les déchèteries publiques, mettant en œuvre de façon concrète la filière opérationnelle,
- Signature d'une convention nationale avec Emmaüs France et le Réseau des Ressourceries intégrant complètement l'activité de réemploi et de réutilisation de l'économie sociale et solidaire à l'atteinte des objectifs de la filière.

Dominique Mignon
Directrice générale

2013 : une filière en marche

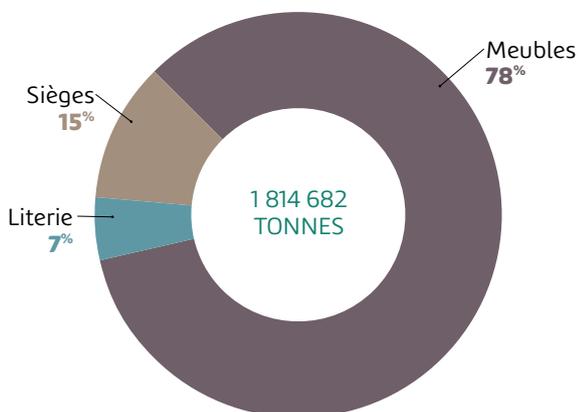
ÉCO-PARTICIPATION ET MISE EN MARCHÉ

BILAN DES ADHÉSIONS DES METTEURS EN MARCHÉ

A l'instar de la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Éco-mobilier s'appuie sur le dispositif de l'éco-participation pour développer la filière de recyclage et mettre en place les outils permettant à terme le traitement de 1,7 million de tonnes de meubles qui arrivent en fin de vie chaque année. Elle donnera aussi les moyens de réduire la part de mobilier usagé auparavant destinée à l'enfouissement. Cette éco-participation est la base d'un dispositif transparent et collectif de prise en compte de l'impact environnemental. Portée par les consommateurs, elle est non seulement le mode de financement de la filière mais aussi un outil pour la responsabilisation et l'information.

Éco-mobilier a rassemblé, en 2013, 5 493 metteurs en marché, qui ont **mis sur le marché 1 814 682 tonnes d'éléments d'ameublement**.

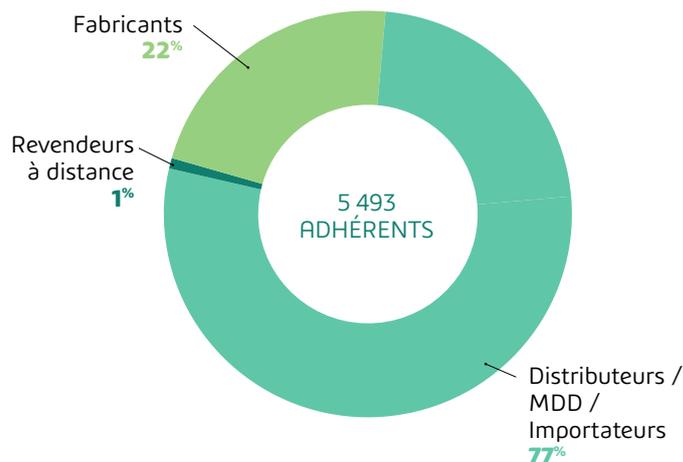
QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ PAR CATÉGORIE DE PRODUITS (en tonnes mises en marché)



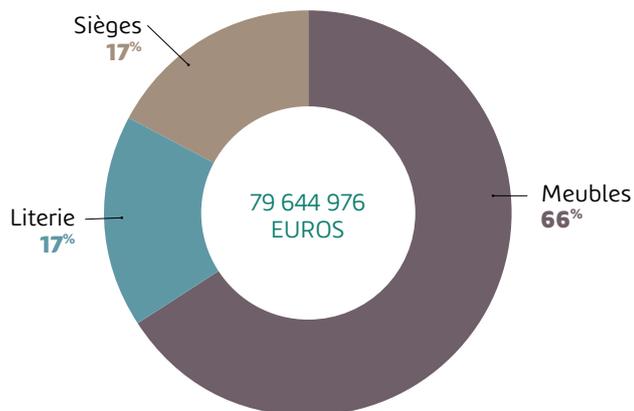
LUIS FLAQUER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE COFEL, LEADER DE LA LITERIE EN FRANCE :

« Le sens de l'histoire va vers le recyclage et la valorisation et notre groupe est convaincu de la nécessité de viser le « zéro enfouissement » pour les produits qu'il conçoit ! »

PORTEFEUILLE ADHÉRENTS (en nombre d'adhérents)



RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS (en % par catégorie de la contribution totale)



PROGRAMME ÉCO-MOBILIER ET METTEURS EN MARCHÉ

Les actions de communication ont été massives en 2013 pour informer les metteurs en marché sur la nouvelle filière et l'application de l'éco-participation :

- L'édition de modes d'emploi et de guides pratiques,
- Des envois d'e-mailings hebdomadaires ciblés à destination des entreprises du secteur : de 1 000 à 5 000 exemplaires selon les sujets, pour les informer de la mise en place des différents outils et pour leur permettre de suivre les dates clefs (adhésion, déclaration...),
- La participation à des salons professionnels importants comme Esprit meuble, le SADECC, les grandes foires (comme celle de Paris) et les réunions des enseignes adhérentes,
- La création d'un Kit de communication pour l'affichage de l'éco-participation et l'information des vendeurs et des consommateurs : dépliants, chevalets, vitrophanies pour les points de vente, spot TV et radio magasin...



Affiche

- La diffusion aux adhérents, via une plate-forme dédiée, des kits de communication (près de 9 000 points de vente concernés),
- Des tutoriels vidéo sur Internet pour accompagner la première campagne de déclaration.

Éco-mobilier a initié son Programme : un système graphique déclinable pour communiquer l'implication des partenaires dans la filière de collecte et de recyclage des meubles usagés quelle que soit leur intervention, ainsi qu'un label Programme permettant d'asseoir leur engagement.

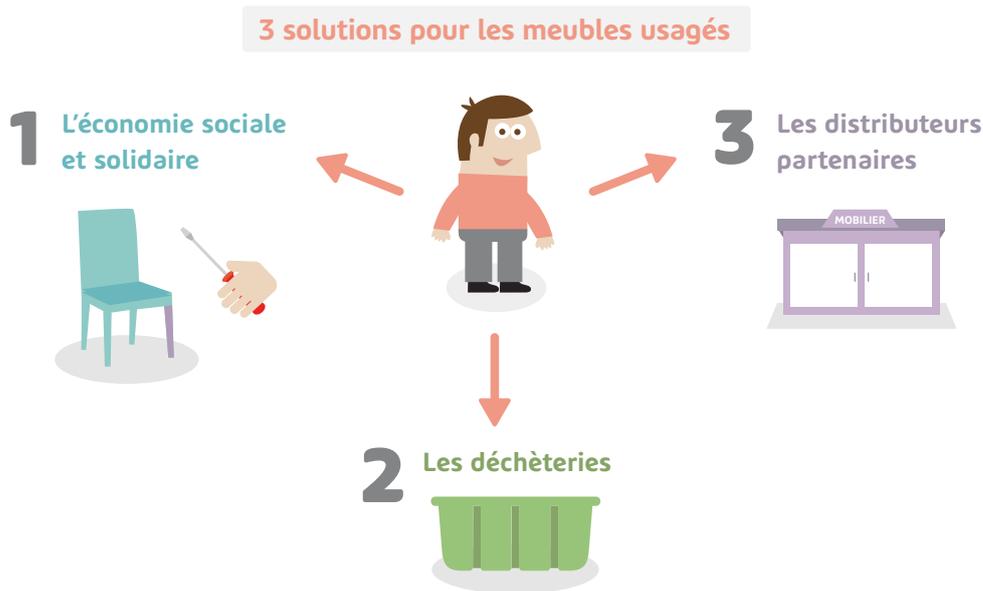


Manifeste de la profession



Bâche

LES SOLUTIONS DE COLLECTE



LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au 31 décembre 2013, **33 contrats territoriaux de collecte du mobilier avec les Collectivités locales** étaient entrés en vigueur, représentant plus de **12,6 millions d'habitants**. A cela, il convient d'ajouter 15 contrats signés en fin d'année, représentant 4,4 millions d'habitants supplémentaires, dont l'entrée en vigueur est intervenue le 1^{er} janvier 2014.

Lors du dernier trimestre de l'année 2013, Éco-mobilier a sollicité le Ministère de l'écologie et les associations représentatives des collectivités locales (l'Association des Maires de France, AMORCE et le Cercle national du recyclage) pour leur signaler que le rythme des demandes de contractualisation des collectivités locales était beaucoup plus rapide que ne le laissait envisager l'objectif minimum de contractualisation prévu au cahier des charges d'agrément. De ce fait, le scénario de montée en charge de la collecte du mobilier initialement prévu pour la filière nécessitait d'être adapté en conséquence pour tenir compte des contraintes économiques de la filière et du cadre budgétaire d'Éco-mobilier.

Cette discussion a permis d'aboutir à une nouvelle approche du développement de la contractualisation et des basculements opérationnels (qui permettent à la collectivité de confier opérationnellement la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement à Éco-mobilier).

Ainsi, lors de la signature d'un contrat territorial de collecte du mobilier, Éco-mobilier et la collectivité signataire définissent ensemble les modalités de basculement de façon à monter en charge par palier de 20% du gisement la première année, puis les années suivantes après concertation avec la collectivité.

ROGER LE GOFF, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS (29) :

« C'est une filière qui était attendue par la collectivité. Nous étions demandeurs pour la récupération du mobilier. Auparavant, le bois récupéré allait en chaufferie, voire en enfouissement, à la décharge. Nous sommes à une étape importante dans la valorisation et la protection environnementale »

Extrait *Ouest France* du 4 avril 2014

LES DISTRIBUTEURS ET PROFESSIONNELS, PARTENAIRES DE LA COLLECTE

Éco-mobilier propose aux distributeurs et professionnels des solutions simples et adaptées pour le dépôt gratuit et la prise en charge des meubles usagés que les consommateurs leur ont confiés.

MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE BENNE

Éco-mobilier propose la mise à disposition d'une benne dédiée au mobilier usagé si :

- le professionnel reprend du mobilier usagé correspondant a minima à 20 tonnes par an (soit l'équivalent d'une benne dédiée au mobilier par mois) – et –
- il dispose d'un espace sécurisé de 20 m² pour installer cette benne.



Cette mise à disposition d'une benne dédiée s'adresse aussi bien aux magasins qu'aux dépôts, entrepôts d'un prestataire logistique.

Les professionnels disposent en plus d'un soutien financier en fonction du tonnage collecté à partir d'un seuil de 40 tonnes.

ACCÈS AUX POINTS DE COLLECTE PRO

Éco-mobilier propose d'accéder gratuitement à des points de collecte PRO pour déposer les meubles usagés repris auprès de leurs clients particuliers. Pour cela, il leur suffit de demander une carte d'accès PRO.

LA COLLECTE DE LA LITERIE PROFESSIONNELLE

Éco-mobilier a débuté les opérations de collecte de la literie professionnelle auprès des services de l'Etat, de l'hôtellerie ou encore du secteur de la santé. Le service se fonde sur une collecte ponctuelle organisée auprès du détenteur, en définissant les modalités en commun (horaire, lieu, mode de collecte) ou sur la base d'une collecte massifiée par un fournisseur par exemple, sur le site du détenteur ou sur le dépôt du fournisseur.

En 2013, 12 points de collecte de literie professionnelle ont été activés dont 11 correspondent à une collecte ponctuelle et un point de collecte dit «massifié», c'est-à-dire qui consiste en une collecte unique de 2,5 tonnes. L'ensemble des opérations représente 35,76 tonnes de sommiers et matelas usagés, collectés et acheminés vers les sites de recyclage.

LES RÉSULTATS DE COLLECTE

Le démarrage opérationnel de la collecte auprès des collectivités locales partenaires et des distributeurs est effectif depuis le 1^{er} octobre 2013. Au terme de la période,

(31 décembre 2013) Éco-mobilier a collecté **8 486 tonnes**, provenant à plus de 95% des collectivités locales.

PROGRAMME ECO-MOBILIER ET DISTRIBUTEURS ET PROFESSIONNELS PARTENAIRES

De nombreux outils ont été mis à disposition des partenaires de la collecte afin de les informer sur le Programme et pour qu'ils puissent, à leur tour, communiquer auprès de leurs clients ou administrés :

- En partenariat avec l'Ademe, la mise à jour de la charte signalétique des déchèteries pour intégrer la collecte dédiée des déchets d'éléments d'ameublement,
- Un espace de téléchargement de supports de Communication personnalisables : espacecom.eco-mobilier.fr avec des maquettes de panneaux benne DEA, des panneaux pédagogiques, des leaflets types, ...,
- L'organisation d'événements pour les signatures et les démarrages opérationnels suite à la mise en service d'une benne dédiée DEA sur les déchèteries.



TRI, RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

TRI ET RECYCLAGE

Pour mener à bien les opérations de collecte et recyclage des DEA, Éco-mobilier a mené entre septembre 2012 et avril 2013, une procédure d'appel d'offre ouvertes s'adressant à l'ensemble des professionnels de la collecte et du traitement des déchets. Sur la base de 1348 candidatures présélectionnées à l'issue de l'appel à candidatures, 838 offres ont été analysées de mai à fin juillet 2013 et **232 offres représentant 78 opérateurs logistique et traitement ont été sélectionnées**. La notification des marchés avec les opérateurs

est intervenue entre début août et mi-septembre 2013.

A fin 2013, 5 départements de France métropolitaine restaient à attribuer dans le cadre du marché logistique. Une nouvelle consultation dans le cadre de l'appel d'offres a été lancée mi-décembre 2013 pour une attribution des marchés restants fin janvier 2014. S'agissant des départements et collectivités d'outre-mer, la mise en place de l'organisation opérationnelle sur ces territoires est un des objectifs dans le cadre d'un programme bi-annuel s'étalant sur 2014-2015.

RÉUTILISATION ET RÉEMPLOI

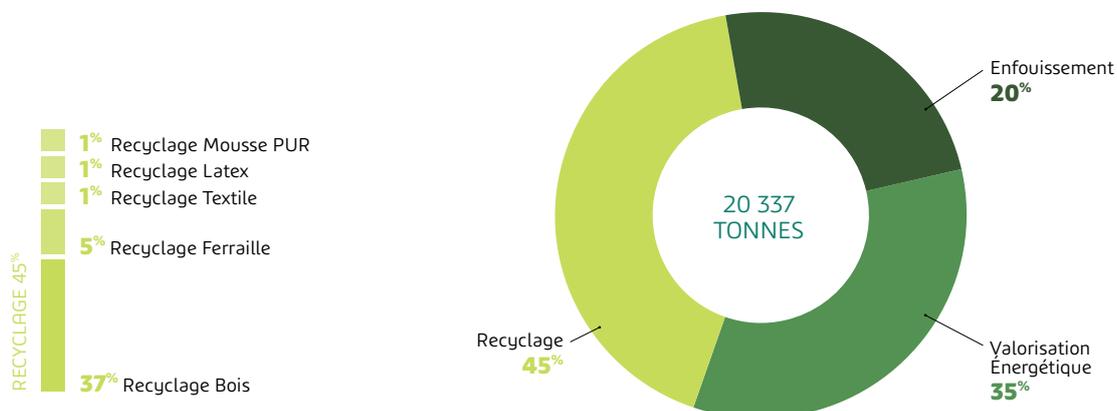
Le 11 octobre 2013, Éco-mobilier a signé une convention avec Emmaüs et le Réseau des Ressourceries.

Les objectifs sont d'assurer la promotion du réemploi et de la réutilisation par l'information du consommateur, de définir les modalités d'accès au gisement de meubles usagés dans le cadre des contrats passés avec les collectivités locales ou les distributeurs partenaires de la collecte et enfin de proposer une collecte et une valorisation des déchets des produits non réutilisés ou invendus.



PERFORMANCE DE RECYCLAGE

ET DE VALORISATION (au 31 mars 2014, hors réutilisation)



COMMUNICATION ET R&D

COMMUNICATION

Le démarrage de la nouvelle filière s'est accompagné d'une communication vers toutes les parties prenantes du Programme Éco-mobilier, mais aussi d'une communication à destination de la presse, des institutionnels et du grand public :

- L'évolution du site internet Éco-mobilier,
- La création d'un compte Twitter pour interagir avec l'actualité,
- La création d'un film web grand public, présentant la mise en place de l'éco-participation, diffusé sur le Web,
- Des publications d'annonces presse pour le lancement de la filière dans la presse professionnelle,
- Les relations presse au démarrage de la filière dès le 1^{er} mai 2013. 3 dossiers et 9 communiqués.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

En termes de R&D, Éco-mobilier a réalisé des caractérisations de gisements de DEA, une étude sur la filière bois, ainsi que des travaux relatifs à l'éco-conception.

Les caractérisations ont pour but d'obtenir une meilleure connaissance du gisement de déchets produits (quantité, matériaux, localisation sur le territoire), afin notamment d'affiner les coûts et le barème des éco-participations. En 2013, Éco-mobilier a mené des travaux préparatoires à la réalisation de caractérisations sur différentes typologies de territoires (zones touristiques, habitat urbain dense, habitat mixte et rural), ainsi qu'une étude de détermination du plan global de caractérisations 2014/2015.



Au travers d'une étude sur la filière bois, Éco-mobilier a souhaité acquérir une connaissance plus précise des modalités de traitement actuel des différents types de déchets de bois en France, et des opportunités et contraintes éventuelles au développement du recyclage de bois issu de déchets d'éléments d'ameublement, dans l'optique de l'atteinte des objectifs de recyclage et de valorisation fixés à Éco-mobilier pour 2015 et 2017. Le bois et les panneaux de bois représentent en effet environ 70% du gisement des déchets d'éléments d'ameublement domestiques.

Enfin, Éco-mobilier mène depuis juillet 2013 des travaux relatifs à la détermination de critères d'éco-modulation du barème des éco-participations en fonction des critères d'éco-conception des produits, à mettre en place en 2015.

Bilan et comptes sociaux

Au cours de l'année 2013, un nombre croissant d'adhésions a été enregistré. Fin 2013, Éco-mobilier recense **5 493 adhérents metteurs sur le marché et 1 814 682 tonnes mises sur le marché en 2013**. Une progression forte qui met en exergue l'implication de l'ensemble des acteurs dans la filière dès son démarrage

Éco-mobilier propose des solutions simples et adaptées aux professionnels de l'ameublement ayant adhéré comme la mise à disposition gratuite de bennes pour les distributeurs générant un gisement de DEA a minima de 20 tonnes par an. Pour compléter l'offre de service pour les professionnels du secteur, un réseau de près de 100 points d'apports a été mis en place sur l'ensemble du territoire, qui permettent aux professionnels de l'ameublement de déposer gratuitement, sans limite de passage ni de tonnage, les déchets d'éléments d'ameublement.

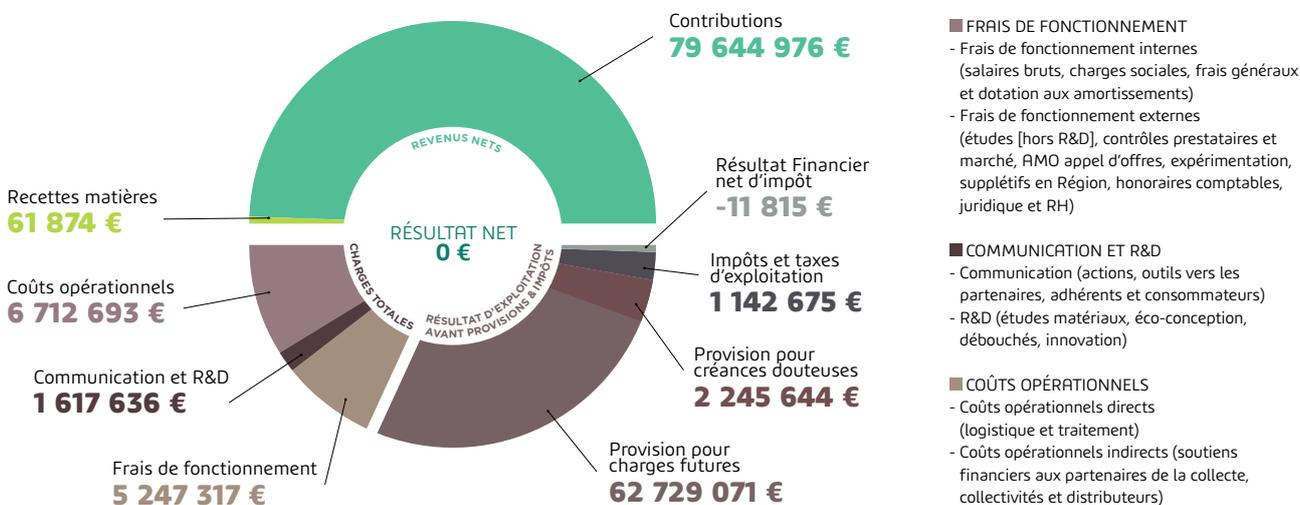
Après un processus de sélection des prestataires pour les opérations de ramassage, tri et traitement du mobilier qui s'est déroulé au premier semestre 2013, les premiers contrats de collecte territorial du mobilier ont été signés en juin 2013 et dès le mois d'octobre les premières bennes dédiées à la

collecte du mobilier ont été mises à disposition dans les déchèteries publiques. Fin 2013, 33 Contrats Territoriaux de Collecte du Mobilier étaient déjà signés. Ils couvrent 10 départements pour une population de **12,6 millions** d'habitants.

En 2014, la contractualisation avec les collectivités se poursuit et pourra atteindre jusqu'à **50 millions d'habitants couverts**. Cette croissance se fera en étroite concertation avec les partenaires concernés, à la fois pour accompagner un développement progressif des installations de recyclage des différents matériaux issus du mobilier usagé et pour permettre une évolution maîtrisée de l'éco-participation d'ici 2017.

Pour développer la réutilisation du mobilier usagé, Éco-mobilier s'engage à reprendre la totalité des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) non utilisés sur les 300 plateformes des 2 réseaux (Emmaüs et les Ressourceries) et à soutenir financièrement les coûts liés à la collecte et à la mise à disposition du mobilier usagé.

SYNTHESE DE RESULTAT 2013



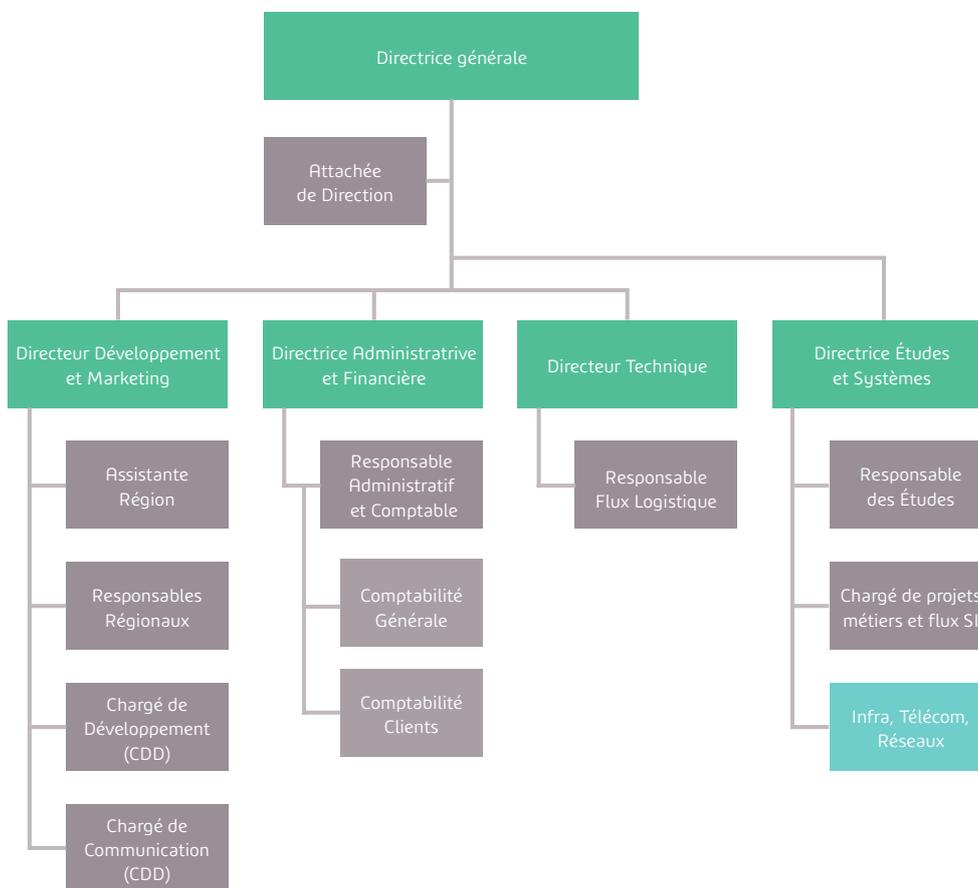
FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **5 247 317 €**.

Ceux relatifs aux **frais de fonctionnement internes** correspondent aux frais de personnel, aux amortissements et aux frais généraux, loyers, charges locatives, assurances et aux frais de déplacements.

Au 31 décembre 2013, l'équipe d'Éco-mobilier comprend 22 personnes dont 20 CDI selon l'organisation suivante :

Les **frais de fonctionnement externes** concernent l'ensemble des études, honoraires et autres fonctions externalisées. Les principales dépenses engagées en 2013 concernent : les prestations engagées pour l'organisation de la procédure d'appels d'offres auprès des opérateurs, les prestations du centre de relation clients, les prestations informatiques (hébergement, maintenance,...) les honoraires d'études, les prestations de recrutement et les honoraires juridiques.



PROVISION POUR CHARGES FUTURES

Une provision d'exploitation pour charges futures est constituée, correspondant à l'excédent entre les produits collectés (contributions versées par les adhérents et recettes de cession des matériaux) et les charges engagées au 31 décembre 2013. Cette provision vise à couvrir l'obligation qui est faite à Éco-mobilier d'utiliser dans leur intégralité les produits acquis pour la réalisation des missions définies dans son agrément. Elle s'élève au 31 décembre 2013 à 62 729 071 €.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net ressort à 0 euro.

LES REPRÉSENTANTS D'ÉCO-MOBILIER EN RÉGION



Marie-Ève Fermet
mfermet@eco-mobilier.fr
Grand-Ouest



Landry Coutant
lcoutant@eco-mobilier.fr
Centre-Ouest
À compter du 1^{er} janvier 2014



Gaëlle Bessonnet
gbessonnet@eco-mobilier.fr
Sud-Ouest



Virginie Lefevre
vlefevre@eco-mobilier.fr
Nord-Picardie-Normandie



Julien Sananes
jsananes@eco-mobilier.fr
Bassin parisien et DROM COM



Alice Grozellier
agrozellier@eco-mobilier.fr
Grand-Est



Karine Alcouffe
kalcouffe@eco-mobilier.fr
Centre-Est



Vincent Bousquet
vbousquet@eco-mobilier.fr
Sud-Est





ÉCO-MOBILIER

SAS AU CAPITAL DE 200 000 €.
SIÈGE SOCIAL : 11 BIS RUE LÉON JOUHAUX
75010 PARIS - 538 495 870 RCS

PARIS - JUIN 2014

IMPRESSION

IMPRIMÉ SUR DU SATIMAT GREEN (PAPIER
CERTIFIÉ FSC® MIX, 60% DE FIBRES RECYCLÉES
ET 40% DE FIBRES VIERGES)

PHOTO

JEAN-PHILIPPE MESGUEN,
MICHEL AUMERCIER,
FRANCOIS DABURON

CONCEPTION GRAPHIQUE
LEO RAYMOND



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.